



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°686) DE MISE A  
DISPOSITION, DES SALLES AILEY ET  
SCHUBERT A L'ASSOCIATION « COMPAGNIE  
TRANSHUMANCES » A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-065  
EN DATE DU 24 FEVRIER 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Compagnie transHumances» représentée par sa présidente, Madame Maria Lund, domiciliée C/O Galerie Maria Lund, 48, rue de Turenne, 75003 Paris, d'organiser des répétitions, le lundi 16 novembre 2020 de 10 h à 13 h en salle Ailey, les jeudis 26 novembre et 3 décembre 2020 de 17 h à 18 h en salle Schubert ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Compagnie transHumances» représentée par sa présidente, Madame Maria Lund, domiciliée C/O Galerie Maria Lund, 48, rue de Turenne, 75003 Paris, une convention de location de salles, pour un montant de 45 € TTC (quarante cinq euros) pour les frais de location, afin d'organiser des répétitions le lundi 16 novembre 2020 de 10 h à 13 h en salle Ailey, les jeudis 26 novembre et 3 décembre 2020 de 17 h à 18 h en salle Schubert ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210224-lmc1H7883H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 24/02/2021  
Date de Publication : 24/02/2021